



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

7^e séance plénière

Mercredi 22 septembre 2010, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

La séance est ouverte à 9 heures.

Réunion plénière de haut niveau à titre de contribution à l'Année internationale de la biodiversité (2010)

Point 20 de l'ordre du jour

Développement durable

f) Convention sur la diversité biologique

Le Président : Je déclare ouverte la Réunion plénière de haut niveau organisée à titre de contribution à l'Année internationale de la biodiversité, qui a lieu conformément à la résolution 64/203 en date du 21 décembre 2009 et aux décisions 64/555 du 15 avril et 64/567 du 13 septembre 2010.

En un mot, la biodiversité est au cœur de la vie. En déclarant 2010 « Année internationale de la biodiversité », l'Assemblée générale a lancé un appel à célébrer la vie sur terre et la valeur de la biodiversité. L'Année internationale de la biodiversité est une invitation à agir cette année, mais aussi toutes celles à venir, pour sauvegarder la diversité de la vie sur terre. Je suis très heureux que, en ce début de la soixante-cinquième session, se tienne une réunion de l'Assemblée générale à titre de contribution à l'Année internationale de la biodiversité. Je souhaite la très cordiale bienvenue à tous.

De tout temps, la biodiversité a été essentielle à l'existence humaine. Mais il est souvent difficile de prendre conscience de son importance et surtout des risques posés par sa perte. Et pourtant! Nous nous alimentons de plantes et d'animaux, les insectes assurent la pollinisation et sont un maillon essentiel de la chaîne alimentaire, l'eau de pluie devient potable grâce à un processus de filtration à travers les sols, et l'oxygène que nous respirons provient de la photosynthèse des algues et des plantes vertes.

Aujourd'hui, partout dans le monde, la biodiversité se perd et l'action de l'homme en est largement responsable. Le changement climatique aggrave encore ce phénomène. Qui plus est, la dégradation de nombreux services vitaux rendus par les écosystèmes met en péril les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, si nous sommes tous menacés par l'appauvrissement de la biodiversité, les conséquences en sont plus lourdes encore pour les plus pauvres d'entre nous. Nombre de zones riches en biodiversité se trouvent dans les pays en développement, dont les populations sont particulièrement dépendantes de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie pour leur subsistance.

Il est réjouissant que la communauté internationale se mobilise face à cette menace. L'adoption en 2002 de l'« objectif de biodiversité de 2010 » a marqué une étape importante. Cet objectif, qui a été aussi intégré à l'objectif du Millénaire pour le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-54516 (F)



Merci de recycler 

développement relatif à l'environnement, n'est pas atteint, mais de nombreux États s'en sont inspirés pour prendre des mesures concrètes pour la protection de la biodiversité. En outre, de nombreuses initiatives tentent de mieux concilier biodiversité et économie et de mesurer la valeur économique des services rendus par les écosystèmes.

Une meilleure connaissance des coûts de la perte de la biodiversité est essentielle pour que nos interventions en vue de la préserver soient plus efficaces. C'est essentiel pour que les entreprises prennent conscience des avantages de la biodiversité et évoluent vers des modes de production plus respectueux de l'environnement, vers une économie verte. Nous devons poursuivre nos efforts.

Tout récemment, en juin dernier, à Busan, en République de Corée, la communauté internationale a décidé de la création d'une plate-forme intergouvernementale scientifique et politique visant à combler le fossé entre les connaissances scientifiques sur la dégradation du milieu naturel et l'action des gouvernements. C'est une percée majeure pour l'organisation d'une réponse multilatérale cohérente et efficace face à la perte de la biodiversité. Le mois prochain se tiendra à Nagoya, au Japon, la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Y sera adopté le nouveau plan stratégique pour la Convention. Je souhaite que les discussions que nous allons avoir aujourd'hui, au cours de cette Réunion de haut niveau, contribuent utilement aux négociations qui seront menées à Nagoya, afin de faire en sorte que le nouveau plan soit exhaustif, ambitieux et réalisable.

Préserver la biodiversité est indissociable de la lutte contre la pauvreté, de l'amélioration de la santé, de la prospérité et de la sécurité des générations présentes et futures, ainsi que de la lutte contre le changement climatique. Préserver la biodiversité n'est pas un luxe, c'est un devoir.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général : Je félicite l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente réunion de haut niveau. La préservation des espèces et des habitats de la planète, et des biens et des services qu'ils fournissent, est essentielle au développement durable et aux objectifs du Millénaire pour le développement. Cette année n'est pas seulement l'Année internationale de la biodiversité; c'est aussi l'échéance que s'était

fixée la communauté internationale pour réduire de manière substantielle le taux de déperdition de la biodiversité. L'objectif de 2010 ne sera pas atteint. En fait, comme l'indique la troisième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, publiées par la Convention sur la diversité biologique, la diminution mondiale de la biodiversité s'accélère. La science nous signale que nos actions multiplient jusqu'à 1 000 fois le taux d'extinction qui survient normalement dans la nature.

La raison en est simple : ce sont les activités humaines – les vôtres, les miennes, celles de tout le monde. Les causes principales sont notamment la déforestation, l'évolution de l'habitat et la dégradation des sols. L'impact grandissant des changements climatiques exacerbe le problème.

Comme cela arrive dans la plupart des situations d'urgence, ce sont les pauvres qui sont le plus durement touchés. Nous avons tous entendu parler de la biocénose, la « toile de vie ». Notre façon de vivre risque de nous enfermer dans une toile de mort. Trop nombreux encore sont ceux qui ne comprennent pas les conséquences de cette destruction. Ils ne voient pas pourquoi nous devons préserver une grenouille inconnue ici ou une chouette menacée là. Nombreux sont ceux qui continuent encore de penser que nous pouvons user de la terre à notre guise.

Cet argument trahit une méconnaissance affligeante de l'importance des écosystèmes pour le bien-être de notre espèce, la régulation des phénomènes climatiques, les ressources en eau et la sécurité alimentaire. En cette année internationale, nous devons faire la démonstration des avantages concrets que présentent les investissements dans la biodiversité. Les services écosystémiques sont directement liés au bilan final. Ils constituent notre capital naturel. Nous devons démontrer que la protection des écosystèmes peut nous aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à résister aux changements climatiques.

Partout dans le monde, les services écosystémiques représentent des subventions massives et sous-évaluées fournies par l'environnement. Lorsque notre mauvaise gestion entraîne la perte de ces services, les récoltes périssent, les bénéfices baissent, les populations s'appauvrissent et les économies souffrent. Pensons aux coûts humains de la déforestation dans des pays comme Haïti et l'Éthiopie, ou la zone d'aridité des États-Unis dans les années 30.

La crise financière de l'année dernière a rappelé aux gouvernements les risques associés au fait de ne pas contrôler et de ne pas réglementer les liens complexes qui nous régissent. La crise de la biodiversité n'est pas différente. Nous mettons en faillite notre économie naturelle. Nous devons élaborer un programme de secours avant qu'il ne soit trop tard.

Le mois prochain, 193 États parties à la Convention sur la diversité biologique se réuniront à Nagoya (Japon). Ils adopteront un nouveau plan stratégique sur la biodiversité et une vision biodiversité à l'horizon 2050. Ce cadre d'ensemble sur la biodiversité internationale est le résultat d'un processus global et inclusif de deux ans. Il préconise l'établissement d'objectifs nationaux concrets avant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012, la participation de toutes les parties prenantes et l'inclusion des questions relatives à la biodiversité dans tous les secteurs de notre société. Il comprend les moyens de mise en œuvre, ainsi que les mécanismes de contrôle et d'évaluation. Il envisagera les questions importantes de l'accès aux ressources génétiques et du partage équitable des avantages qui en découlent.

Ce plan est solide sur le papier, mais il aura besoin, pour se concrétiser, de l'appui énergétique non seulement des ministres de l'environnement, mais aussi des ministres des finances et de la planification, des ministres de la production économique et des transports, et des ministres de la santé et du bien-être social. Par ailleurs, nous devons arrêter de penser à la protection de l'environnement comme à une dépense. C'est un investissement qui va de paire avec les autres investissements que doivent faire les chefs d'État et de gouvernement pour consolider la croissance économique et le bien-être des populations de leur pays. La préservation et la restauration de nos infrastructures naturelles peuvent fournir chaque année des gains économiques de plusieurs milliers de milliards de dollars. Laisser cet investissement se déliter, c'est jeter l'argent par les fenêtres.

J'engage instamment tous les dirigeants ici présents aujourd'hui à s'engager à réduire la déperdition de la biodiversité. Ce sera leur legs et leur don aux générations futures.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdullah Alsaïdi, Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Alsaïdi (Yémen) (parle en anglais) : J'ai le grand honneur et le privilège de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

C'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies que la question de la biodiversité fait l'objet d'un débat au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Notre réunion d'aujourd'hui nous donne non seulement une occasion sans précédent de mettre en lumière les défis auxquels nous sommes confrontés, mais aussi l'occasion de gérer les ressources que la biodiversité met à notre disposition, en particulier dans son rapport avec l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des moyens de subsistance de millions d'êtres humains. La biodiversité est un élément clef du développement.

Richesse naturelle des pauvres, la biodiversité est d'une importance critique pour les pays en développement. Les plus pauvres et les plus vulnérables des pays en développement dépendent de la biodiversité pour tout un éventail de services : santé, nutrition, filet de sécurité face à la variabilité du climat et aux catastrophes naturelles et, même, moyens de subsistance. En même temps, les pays en développement sont un trésor de biodiversité, et ils abritent certaines des espèces les plus rares et les plus remarquables qui constituent elles-mêmes de précieuses ressources génétiques. Aujourd'hui, des espèces disparaissent 1 000 fois plus vite que le taux d'extinction naturel, ce qui sape la capacité de la nature à nous fournir les bons services dont nous sommes si tributaires.

Ce sont les pauvres dans le monde qui souffriront le plus si nous n'endiguons pas l'appauvrissement de nos ressources biologiques, car les pauvres dépendent de façon disproportionnée de la biodiversité pour assurer leur subsistance au quotidien. La poursuite de l'épuisement de la biodiversité, notamment du fait de l'exploitation non viable, menace d'accroître la pauvreté et de nuire au développement. La biodiversité ne peut plus être considérée comme une question distincte des efforts pour lutter contre la pauvreté et améliorer la santé, accroître la richesse et garantir la sécurité des générations présentes et futures. Nous n'y parviendrons que si nous accordons enfin à la biodiversité le rang de priorité qui lui revient.

Aujourd'hui plus que jamais, le Groupe des 77 et la Chine préconisent que les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique soient d'urgence mis en œuvre de manière complémentaire. En effet, il est impossible de préserver la diversité biologique sans une utilisation durable et un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Non seulement les trois piliers de la Convention sont importants pour le développement des pays en développement, mais ils nous fournissent également des outils importants pour lutter contre la pauvreté. À cette fin, il convient de mettre en place un cadre international efficace pour améliorer la mise en œuvre des trois objectifs du principal instrument multilatéral sur la question, la Convention sur la diversité biologique. Ces objectifs sont la conservation, l'utilisation viable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la biodiversité.

Nous devons renforcer les partenariats mondiaux et l'action internationale pour garantir que ceux qui détiennent les ressources de la biodiversité et les connaissances traditionnelles qui y sont associées, c'est-à-dire principalement les pays en développement, profitent des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources. En outre, les pays en développement ne réaliseront pas les objectifs du Millénaire pour le développement s'ils n'éliminent pas, avec les pays développés, les menaces internationales qui pèsent sur la biodiversité, en particulier l'appropriation illicite des ressources génétiques et le biopiratage.

À cette fin, l'adoption du protocole sur l'accès et le partage des avantages à la prochaine Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra le mois prochain à Nagoya, au Japon, revêt une importance stratégique. L'adoption du protocole sera essentielle à la réussite du nouveau plan stratégique sur la biodiversité pour la période 2011-2020 qui sera adopté à Nagoya. Cette nouvelle vision de la biodiversité à l'horizon 2050 et l'objectif de biodiversité de 2020 exigent de mobiliser d'urgence de nouvelles ressources financières.

Le succès du sommet d'Aichi/Nagoya constituerait le cadeau le plus précieux qui puisse être fait à la célébration cette année de l'Année internationale de la biodiversité et serait de bon augure pour la réussite de la décennie des Nations Unies sur la biodiversité. Cependant, les problèmes liés à la poursuite de l'appauvrissement de la biodiversité, aggravés par les changements climatiques, exigent le plein engagement de tous les acteurs ainsi que la

participation active de tous les gouvernements sans exception. Le Groupe des 77 et la Chine demandent à nouveau au seul pays qui n'a pas encore accédé à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique de le faire le plus tôt possible. De fait, l'heure est venue de parvenir à l'adhésion universelle à la Convention relative à la vie sur Terre.

La Convention sur la diversité biologique tiendra sa dixième Conférence des Parties à Nagoya en octobre prochain. Le Groupe des 77 et la Chine saisissent cette occasion pour souligner qu'il faut que nous nous mobilisions davantage et fassions preuve d'une plus grande volonté politique pour être en mesure d'adopter le protocole sur l'accès et le partage des avantages et garantir que les objectifs post-2010 seront atteints grâce à de nouvelles ressources financières, en quantité suffisante, et aux transferts de technologie vers les pays en développement.

À la Conférence de Nagoya, les parties doivent accélérer la mise en œuvre de la Convention. Le succès de notre engagement actuel en faveur de la biodiversité dépendra de notre capacité de parvenir à un résultat équilibré et efficace à Nagoya qui nous donne les moyens de lutter contre les problèmes relatifs à la biodiversité. À cet égard, il est essentiel de parvenir à un accord dans deux grands domaines – les négociations concernant le protocole sur l'accès et le partage des avantages, et les délibérations sur le plan stratégique pour la période post-2010 et sur une stratégie de mobilisation des ressources – pour que la Convention soit véritablement appliquée. À l'ambition des objectifs pour freiner l'appauvrissement de la biodiversité qui seront fixés dans ce plan devront correspondre des cibles tout aussi ambitieuses s'agissant des moyens mobilisés pour mettre en œuvre les engagements pris.

Le Groupe des 77 et la Chine sont déterminés à mener à bonne fin l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel pour la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement, conformément à la demande de la neuvième Conférence des Parties, et ils appellent toutes les parties à montrer leur engagement et à appuyer l'adoption d'un tel plan à la dixième réunion des Parties à la Convention. Dans ce contexte, nous saluons la convocation du premier Forum sur la coopération Sud-Sud sur la diversité biologique pour le développement qui se tiendra à Nagoya, au Japon, le 17 octobre 2010. Nous tenons également à remercier le secrétariat de la Convention d'avoir établi un

partenariat stratégique avec le Groupe des 77 et d'avoir participé à l'élaboration du plan d'action pluriannuel, qui offre une occasion unique de renforcer la solidarité et la cohésion globale du Groupe en vue d'appuyer la nouvelle stratégie sur la biodiversité.

Plus que jamais, la création d'une alliance mondiale pour protéger la vie sur Terre est nécessaire. Cet événement exceptionnel offre aux dirigeants mondiaux une occasion sans pareille d'agir en chefs de file et de montrer l'exemple au profit de la vie sur Terre. Le Groupe des 77 et la Chine sont déterminés à jouer leur rôle et appellent leurs partenaires, ainsi que le système des Nations Unies, à appuyer la nouvelle stratégie sur la biodiversité pendant la décennie à venir, afin que nos enfants puissent continuer à bénéficier des services vitaux que rend notre planète.

Enfin, le Groupe des 77 et la Chine espèrent une issue favorable à la réunion de Nagoya et réaffirment qu'outre le plan stratégique post-2010, une stratégie pour la mobilisation de ressources et un nouveau régime international sur l'accès aux ressources génétiques et sur le partage juste et équitable des avantages qui en résultent, sont des composantes indivisibles d'un cadre politique mondial plus efficace en ce qui concerne la biodiversité – un cadre qui préserve la biodiversité, en fasse une utilisation viable et garantisse le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques de notre planète.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Izabella Teixeira, Ministre de l'environnement du Brésil.

M^{me} Teixeira (Brésil) (*parle en anglais*) : En 2006, le Brésil a accueilli la huitième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Pour nous, cette initiative avait une valeur symbolique et politique importante, compte tenu de l'immense responsabilité qui incombe au Brésil en matière de biodiversité. En tant que pays hyperdivers, le Brésil est conscient de la valeur stratégique de la biodiversité et de l'attention que nous devrions lui accorder de toute urgence. La plupart des scientifiques, des politiques, des milieux d'affaires et de la société civile reconnaissent le rôle de la diversité biologique comme base de la viabilité. L'Assemblée générale n'avait pas d'autre but en adoptant la résolution 62/303 qui déclare 2010 Année internationale de la biodiversité et c'est également pour cette raison que nous nous réunissons ici aujourd'hui.

Le moment est en effet venu de transformer nos discours et nos débats politiques en actes. Nous devrions ouvrir la voie à une société plus durable car la société dans laquelle nous vivons actuellement nous renvoie une image assez inquiétante. Nous n'avons pas réussi à réduire le taux ou la rapidité d'appauvrissement de la biodiversité, comme le prévoyait le Plan de mise en œuvre de Johannesburg de 2002. Non seulement, il n'y a pas eu de signes visibles d'une réduction de l'appauvrissement de la biodiversité, mais les indicateurs montrent une détérioration croissante de la biodiversité dans le monde entier.

L'un des messages clefs de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire de 2005 était le suivant : au cours du siècle dernier, certains secteurs économiques ont bénéficié de la conversion d'écosystèmes naturels et de l'exploitation de la biodiversité. Mais ces gains ont été réalisés au prix de pertes de biodiversité de plus en plus marquées, de la dégradation des services rendus par les écosystèmes et d'une augmentation et d'une propagation de la pauvreté. Nous devons réagir de manière ferme et déterminée et faire preuve de volonté politique pour changer la situation, en particulier durant la période précédant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012. La préservation des ressources biologiques et leur utilisation durable sont essentielles non seulement pour que les communautés autochtones et locales puissent continuer d'en bénéficier, mais aussi créer des possibilités de développement durable et d'éradication de la pauvreté pour tous.

Le Brésil assume sa part de responsabilités. D'après la dernière édition de *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, le Brésil est l'un des rares pays à avoir contribué à améliorer la situation. Sous la direction du Président Lula, le Brésil a réalisé des progrès notables. Nous avons créé ces dernières années le plus grand nombre de nouvelles zones protégées et avons réussi à faire baisser à leur plus bas niveau historique les taux de déforestation dans la région de l'Amazonie. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Je tiens à mettre l'accent sur les résultats que nous avons obtenus en Corée du Sud avec la création d'un mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques. En mettant en place des liens adéquats entre science, prise de décisions et renforcement des capacités grâce à la fourniture d'informations pertinentes et crédibles sur les services

écosystémiques et la biodiversité, ce mécanisme nous permettra de mieux comprendre la nécessité d'agir immédiatement pour contrer la perte de biodiversité et les conséquences de l'inaction.

La réussite sur le long terme de nos efforts dépendra des décisions qui seront prises lors de la dixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Nagoya. Nous sommes en train de négocier un protocole sur l'accès et le partage des avantages qui sera essentiel pour remédier à la faible mise en œuvre de la Convention et pour lutter contre la biopiraterie. Nous examinons un nouveau plan stratégique pour l'après 2010 et une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources. Dans le cadre de nos efforts futurs, nous devons chercher avant tout à appuyer les programmes nationaux pour atteindre les objectifs en matière de biodiversité, en garantissant l'appropriation nationale grâce à la fourniture de ressources et de technologies supplémentaires prévisibles et suffisantes. Ces trois éléments – le protocole sur l'accès et le partage des avantages, le plan stratégique et la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources – font partie d'un tout indivisible qui sera présenté à la dixième Conférence des Parties. Ces éléments devraient être examinés et négociés avec l'attention et l'urgence que la question requiert.

S'il n'y a qu'une raison d'examiner la question de la biodiversité lors d'une réunion de haut niveau, comme nous le faisons aujourd'hui, ce devrait être pour retrouver l'esprit de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui a abouti à des résultats aussi importants que l'adoption de la Convention sur la diversité biologique. Je demande à tous de faire preuve, à nouveau, de la même détermination, de la même volonté politique et de la même responsabilité éthique et morale pour le bien des générations actuelles et futures.

Nous devons parvenir à un accord à Nagoya. D'après les nouvelles en provenance de Montréal, nous sommes encore loin d'un accord. Certains pays ne sont pas pleinement déterminés à parvenir à un accord sur l'accès et le partage des avantages. Lors de cette réunion de haut niveau, nous devrions mettre davantage en lumière l'importance de la biodiversité et mobiliser la volonté politique et l'engagement de tous les pays pour qu'ils répondent à cet appel à l'action.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Robert Roettgen, Ministre fédéral de

l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité atomique de l'Allemagne.

M. Roettgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : En cette Année internationale de la biodiversité, la disparition des espèces et des habitats se poursuit à un rythme vertigineux. Seconde après seconde, minute après minute, nous détruisons les fondements naturels de nos vies. D'ici à la fin de mon intervention, l'équivalent de 170 terrains de football de forêts auront été déboisés. Plus de 900 tonnes de poissons auront été retirées des océans. Une espèce de plus pourrait même avoir disparu de notre planète à tout jamais.

Et nous laissons faire. Nous laissons faire même si nous considérons que ces plantes et ces animaux font partie de notre monde et même si nous savons que la diversité biologique est essentielle pour nourrir les êtres humains. La diversité biologique est le fondement même de notre propre survie. Chaque jour, sans y penser, nous utilisons de nombreux services fournis par la nature, et donc par la biodiversité – un air et une eau salubres, des terres fertiles, des insectes pollinisants, une protection côtière naturelle et le stockage du dioxyde de carbone par les forêts, les marécages, les sols et les mers. La préservation de la diversité biologique n'est pas un luxe; c'est une assurance et un investissement nécessaires pour notre avenir et nos vies.

La préservation de la diversité biologique ne reçoit pas encore la même attention que la question du changement climatique, mais l'attention est une condition préalable à l'action politique. Il faut une action résolue et à long terme pour préserver la diversité biologique dans le monde entier. Et pour ce faire, la communauté internationale doit coopérer.

À la réunion de haut niveau d'aujourd'hui, envoyons un message et engageons-nous tous ensemble en faveur de la diversité biologique. Faisons-le en reconnaissant la valeur de la diversité biologique pour le bien-être humain et pour l'économie mondiale, et en l'intégrant dans nos politiques, instruments et rapports économiques; en réduisant massivement notre empreinte écologique et en restructurant la production, le commerce et la consommation; en utilisant davantage la diversité biologique comme base des innovations durables, et en garantissant une répartition équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques; en étendant le réseau mondial des zones protégées, en particulier en mer, afin de laisser à la nature la place de se retirer; en améliorant

les connaissances en matière de diversité biologique et en les mettant à disposition des décideurs politiques de manière convenable; et enfin, en consolidant les bases financières afin de faire face à ces problèmes aux niveaux national et international.

Dans le cadre de notre présidence de la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, nous nous sommes employés à promouvoir ce processus avec tous nos partenaires. Très récemment, à Genève, lors d'une réunion inédite avec les présidences précédente et suivante de la Conférence des Parties, nous avons adopté un appel à l'action à l'intention des participants présents aujourd'hui. Dans le droit fil de cet appel à l'action, jetons-en les fondations ici à New York, ainsi qu'à la dixième Conférence des Parties qui aura lieu prochainement, pour mettre fin à l'appauvrissement de la diversité biologique au cours de la décennie à venir. Suivons la voie de la biodiversité, une voie bordée de forêts, d'océans et des formes de vie les plus diverses que notre planète a à offrir pour notre plus grande joie et pour la survie de nos enfants.

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Seiji Maehara, Ministre des affaires étrangères du Japon.

M. Maehara (Japon) (*parle en japonais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : À l'occasion de l'importante réunion d'aujourd'hui, je souhaite vous exprimer, Monsieur le Président, ma vive gratitude pour votre leadership.

À l'heure actuelle, sur la Terre qui abrite la vie depuis plus de 4 milliards d'années, de nombreuses espèces sont en train de s'éteindre et la biodiversité s'appauvrit à un rythme inégalé. Actuellement, des parcelles de forêt équivalent à un tiers du territoire japonais disparaissent chaque année de la surface de la Terre. Si la destruction de l'écosystème se poursuit à ce rythme, l'humanité aura bientôt perdu à jamais la majorité des dons de la nature. Si cela devait se produire, nous ne serions pas en mesure de transmettre les bienfaits de la nature aux générations futures. Étant donné que cette année marque l'Année internationale de la biodiversité, nous devons comprendre que l'appauvrissement de la biodiversité n'est dû qu'aux activités humaines. Nous devons à présent comprendre qu'il faut prendre de nouvelles mesures et changer notre comportement pour mettre un frein à cet appauvrissement.

Au mois d'octobre, le Japon accueillera la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique dans la ville de Nagoya, dans la préfecture d'Aichi, en vue de parvenir à un accord mondial sur les actions nouvelles à engager. L'un des principaux objectifs de la Conférence est d'établir des objectifs de portée mondiale pour 2020 et 2050 servant de lignes directrices communes pour la formulation de stratégies nationales. Il importe d'avoir une vision claire de l'action concertée à entreprendre dans les 10 prochaines années afin que les générations futures puissent profiter des bienfaits de la nature.

À la dixième réunion de la Conférence, nous négocierons également en vue de parvenir à un accord sur un nouveau régime international dans le domaine de l'accès aux bénéfices dérivés des ressources génétiques et de leur partage, ainsi que sur des règles internationales concernant les organismes vivants modifiés. En particulier, les négociations sur l'accès aux bénéfices et leur partage pourraient pâtir des intérêts divergents des utilisateurs et des fournisseurs de ressources génétiques. Toutefois, si les parties peuvent convenir d'un nouveau régime, cela pourrait donner lieu à un accord historique pour faciliter le flux des fonds destinés à la préservation de l'habitat, et profiter à la planète entière. Le Japon fera tout son possible, en tant que Président, pour faire en sorte de parvenir à des accords sur cette question pendant la réunion, et nous sollicitons l'appui de toutes les parties concernées.

Le Japon contribuera aux efforts mondiaux au moyen de sa propre initiative novatrice. Premièrement, le Japon propose l'adoption à la présente session de l'Assemblée générale d'une résolution relative à la proclamation d'une décennie des Nations Unies de la biodiversité. La résolution appellerait à promouvoir une action concertée dans les 10 prochaines années, non seulement dans le cadre de la Convention, mais également dans tout le système des Nations unies. Le Japon œuvrera en outre à faire adopter à la présente session une résolution sur le mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques. Une fois créé, ce mécanisme devra fournir une base scientifique aux politiques de préservation de la diversité biologique et permettra une meilleure compréhension de la pertinence de ces politiques.

Le Japon prendra aussi la tête des efforts internationaux en faveur de la préservation et de

l'utilisation viable du milieu naturel dans les régions créées à partir d'activités humaines comme l'agriculture, la sylviculture et la pisciculture. Le Japon proposera cette démarche, que nous intitulerons l'initiative Satoyama, à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, afin de permettre à l'échelon international un partage des expériences et des pratiques développées dans diverses régions du monde. Le Japon fera bon usage de son savoir-faire et de son expérience pour appuyer les autres pays.

En outre, le Japon a l'intention de proposer des mesures pour aider les pays en développement à élaborer régulièrement et à mettre en œuvre de façon continue des stratégies nationales, dans le cas où un objectif commun mondial est fixé à la réunion de la Conférence. En consultation avec d'autres pays, le Japon examinera les mesures appropriées qui permettront de mettre à profit ses connaissances et technologies.

Le Japon est depuis longtemps attaché à une vie en harmonie avec la nature, grâce à l'utilisation ingénieuse de tous les bienfaits abondants de la nature dans nos vies et activités quotidiennes. Puisque la Terre et l'humanité traversent une crise provoquée par l'appauvrissement de la biodiversité, nous devons de toute urgence en traiter les causes profondes en mettant nos styles de vie et notre comportement en harmonie avec la nature. En tirant parti de notre expérience de vie en contact avec la nature, le Japon est déterminé à jouer un rôle de premier plan dans l'action mondiale qui sera engagée à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. J'espère y voir toutes les personnes ici présentes, et échanger avec elles à cette réunion, qui aura pour thème « Vivre en harmonie avec la nature ».

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne.

M. Barroso (Union européenne) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui à la présente réunion, qui nous donne une occasion importante, unique et opportune de célébrer l'Année internationale de la biodiversité. C'est également peut-être l'une des dernières occasions que nous avons de procéder à un échange de vues avant la réunion de Nagoya, où d'importantes décisions seront prises en vue d'orienter les décisions et les mesures mondiales

requis en matière de biodiversité pour la prochaine décennie.

Il est significatif que notre réunion d'aujourd'hui coïncide avec le sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement. La biodiversité et les services écosystémiques qu'elle fournit ne concernent pas un seul des objectifs du Millénaire pour le développement mais la plupart d'entre eux. Notre capacité à éradiquer la pauvreté et la faim et à améliorer la santé infantile et maternelle dépend de la disponibilité à long terme de l'eau douce, de la nourriture, des médicaments et des matières premières fournies par la nature. Cette approche globale montre aussi clairement que l'initiative sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 1 milliard d'euros, que j'ai annoncée ici il y a deux jours, peut aussi profiter à la biodiversité. Il est également clair que nous ne serons pas capables d'atténuer les effets des changements climatiques ou de nous y adapter, ou bien d'empêcher la désertification et la dégradation des terres, si nous ne protégeons pas nos écosystèmes et la biodiversité. Pourtant, en dépit des liens existant entre ces divers éléments, nous avons collectivement échoué dans nos efforts pour atteindre les buts fixés pour 2010 en matière de biodiversité. Au contraire, la perte de biodiversité se poursuit dans le monde entier à un rythme sans précédent.

Nous sommes à la croisée des chemins. Soit nous décidons de prendre des mesures concertées pour mettre fin à la perte de biodiversité sans plus tarder, soit nous mettons en péril notre propre avenir et celui des générations futures. Nagoya nous offre la possibilité de renverser la situation. C'est une occasion qui s'offre à nous de prendre des décisions qui renforceront la mise en œuvre des trois objectifs clefs de la Convention.

Premièrement, il est important que nous adoptions une nouvelle stratégie efficace qui encourage une action collective et qui est appuyée par tous ceux qui utilisent la biodiversité et dont les activités ont des incidences sur celle-ci. Ce plan doit être suffisamment ambitieux pour obliger toutes les parties à la Convention à redoubler d'efforts, à s'attaquer aux causes principales de la perte de biodiversité et à faire en sorte que la dégradation de l'environnement n'atteigne pas un point de non-retour.

Deuxièmement, il est important de conclure enfin les négociations sur le protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, comme nous nous sommes engagés à le faire à

plusieurs occasions. Ce protocole devrait permettre d'assurer la transparence, la certitude et la prévisibilité juridiques pour ceux qui voudraient avoir accès aux ressources génétiques, ainsi que le partage juste et équitable des avantages qui en découlent. Je suis rassuré par l'esprit de collaboration et de partenariat qui a régné pendant les négociations de Montréal ces derniers jours. Cependant, nous aurons encore beaucoup à faire à l'avenir si nous voulons trouver des réponses aux questions en suspens. Parvenir à un accord sur un protocole valable exigera le plein engagement politique de toutes les parties et la volonté de faire des compromis.

Troisièmement, il est essentiel que nous convenions des meilleurs moyens de renforcer les capacités et de mobiliser les ressources – scientifiques, technologiques, humaines et financières – afin de permettre à toutes les parties de remplir leurs engagements découlant de la Convention. L'Union européenne, dans le cadre de ses objectifs relatifs à la biodiversité pour 2020, s'est engagée à accroître sa contribution et à empêcher la perte de biodiversité mondiale. Entre 2002 et 2008, nous avons versé plus d'un milliard de dollars par an en faveur de la biodiversité mondiale. En outre, les États membres de l'Union européenne ont fait des contributions importantes à la récente reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial, dont 1,2 milliard de dollars sont affectés à la biodiversité. Cela représente une augmentation de 28 % par rapport à la dernière reconstitution de ce fonds.

Évidemment, en dehors de financements publics nouveaux et supplémentaires, il y a d'autres moyens de faire avancer la mise en œuvre de nos engagements découlant de la Convention. Nous devons explorer toutes les possibilités, y compris la réforme, l'élimination et la réorientation des subventions qui sont préjudiciables à la biodiversité et les financements privés, tels que les paiements pour les services écosystémiques et d'autres instruments dépendant du

marché. L'Union européenne est prête à travailler avec toutes les autres parties afin d'améliorer et assurer un appui durable à la mise en œuvre de ces engagements. Cependant, nous sommes également d'avis que cette responsabilité devrait être partagée par toutes les parties. En effet, nous devons tous redoubler d'efforts pour faire en sorte qu'une priorité adéquate soit accordée aux objectifs en matière de biodiversité dans les plans et les programmes gouvernementaux.

Les conclusions de l'étude internationale sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité sont claires. Accorder une grande valeur à la biodiversité et aux services écosystémiques devrait être naturel. Après tout, investir dans la biodiversité n'est pas un luxe. C'est un investissement solide qui peut permettre de dégager de nombreux bénéfices.

Pour terminer, je voudrais indiquer que l'Union européenne se félicite de la décision adoptée en République de Corée en juin dernier sur la nécessité de mettre en place le mécanisme intergouvernemental d'échanges entre scientifiques et décideurs en matière de biodiversité et de services écosystémiques. Nous attendons avec intérêt une décision positive de l'Assemblée générale avant la fin de l'année sur la création de cette plate-forme importante en 2011.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur pour cette séance.

Avant de lever la séance, je rappelle aux représentants qu'une table ronde intitulée « La voie à suivre pour atteindre les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique ainsi que les buts et objectifs convenus à l'échelon international en matière de biodiversité » se tiendra immédiatement après la présente séance plénière dans la salle de conférence 2 du bâtiment de la pelouse nord.

Je souhaite à tous les participants un débat des plus productifs.

La séance est levée à 10 heures.